

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine autorisant S. A. S. le Prince Héréditaire à accepter et à porter la Grand' Croix de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare.
Ordonnance Souveraine autorisant le port de décorations italiennes.
Ordonnance Souveraine autorisant le port des palmes d'Officier d'Académie et de la décoration du Nichan Iftikhar.
Ordonnance Souveraine autorisant le port des palmes d'Officier d'Académie.
Arrêté ministériel autorisant la formation d'une Association sportive.
Arrêté ministériel autorisant une Société commerciale.

CONSEIL NATIONAL :

Compte rendu de la séance du 18 novembre 1913.

ECHOS ET NOUVELLES :

Fête de la Sainte-Cécile.
Etat des Arrêts rendus par la Cour d'Appel.
Etat des Condamnations prononcées par le Tribunal Correctionnel.

LA VIE ARTISTIQUE :

Concert Classique.

ÉTUDES HISTORIQUES :

Notes sur l'enceinte préhistorique des Mules par M. le chanoine de Villeneuve.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine en date du 16 novembre 1913, Son Altesse Sérénissime le Prince Héréditaire est autorisé à accepter et à porter la Grand' Croix de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, qui Lui a été conférée par S. M. le Roi d'Italie.

Par Ordonnance Souveraine en date du 16 novembre 1913, sont autorisés :

MM. le Docteur Jules Richard, directeur du Cabinet Scientifique de S. A. S. le Prince et du Musée Océanographique de Monaco, à accepter et à porter la croix de Grand Officier de l'Ordre de la Couronne d'Italie ;

Adolphe Blanchy, attaché au Cabinet Civil de S. A. S. le Prince, à accepter et à porter la croix de Chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare ;

Hector Caruta, attaché au Cabinet Civil de S. A. S. le Prince, à accepter et à porter la croix de Chevalier de l'Ordre de la Couronne d'Italie ;

L. Sirvent, assistant au Musée Océanographique de Monaco, à accepter et à porter la croix de Chevalier de l'Ordre de la Couronne d'Italie ;

Mieczyslaw Oxner, assistant au Musée Océanographique de Monaco, à accepter et à porter la croix de Chevalier de l'Ordre de la Couronne d'Italie,

qui leur ont été conférées par S. M. le Roi Victor Emmanuel III.

Par Ordonnance Souveraine en date du 16 novembre 1913, sont autorisés :

MM. Jean Baudet, receveur des Postes à Monte Carlo,

Franz Bulgheroni, entrepreneur de travaux,

à porter les palmes d'Officier d'Académie, qui leur ont été conférées par M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts de la République Française ;

M. François Peynichoux, directeur de cinématographe à Monte Carlo, à porter la décoration d'officier du Nichan Iftikhar, qui lui a été conférée par S. A. le Bey de Tunis.

Par Ordonnance Souveraine en date du 16 novembre 1913, sont autorisés :

MM. Alfred Caruta, artiste musicien à l'Orchestre du Casino de Monte Carlo,
Joseph Bergonzi, membre de la Société Chorale de Monaco,

à accepter et à porter les palmes d'Officier d'Académie, qui leur ont été conférées par M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts de la République Française.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Par Arrêté de S. Exc. le Ministre d'Etat en date du 18 novembre 1913, l'Association projetée en vue de l'organisation de fêtes sportives et récréatives dans la commune de Monte Carlo, sous la dénomination de « Le Saint-Jean Club Sportif et Récréatif », est autorisée à se former.

Par Arrêté de S. Exc. le Ministre d'Etat en date du 20 novembre 1913, la Société anonyme constituée à Paris, le 14 mai 1913, sous la dénomination de « Société Buzenet », anciennement « Maison Bulloz », est autorisée à étendre ses opérations dans la Principauté.

CONSEIL NATIONAL

Séance du 18 Novembre 1913

Présents : MM. Marquet, président ; Gastaud Théophile, vice-président ; Aimino Laurent, Bellando Honoré, Blanchy François, Blot Auguste, Crovetto François, Devissi François, Fontana Michel, Jungmann Jean, Marsan Antoine, Mélin Alexandre, Néri Louis, Notari André, Oliivi Séraphin, Raymond Suffren, Vatrican Jean.

Absents : MM. Médecin François, Oliivi Laurent (excusés).

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. Fontana, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Le procès-verbal est adopté.

M. le Président donne connaissance de la réponse de S. A. S. le Prince au télégramme envoyé par le Conseil National à l'occasion de Sa fête :

Prince de Monaco à M. Marquet,
président du Conseil National, Monaco.

J'ai reçu avec un sentiment de cordiale satisfaction les souhaits que le Conseil National forme pour moi et l'assurance de son dévouement aux intérêts du pays. Les inspirations et le travail que l'on peut attendre de cet excellent esprit me permettront sans doute de réaliser tout ce qui me reste à faire pour le bien de la Principauté, et je vous remercie de vous être fait l'interprète d'aussi agréables paroles.

(Applaudissements.)

Messieurs, je ne veux pas faire un discours, mais je tiens à exprimer la satisfaction que nous procure la réponse de Son Altesse Sérénissime. Vous devez en effet, constater, comme moi, que le Prince doit se rendre compte que tous nos efforts tendent à travailler pour le bien de notre pays et de notre Souverain auquel nous sommes profondément attachés comme l'ont toujours été nos ancêtres.

Ce que nous désirons, c'est collaborer avec Lui d'une façon intime, pour Lui montrer que nous désirons concourir au développement de notre pays dont nous connaissons parfaitement les aspirations et les nécessités, et cela en continuant à travailler avec assiduité et dévouement comme nous l'avons fait d'ailleurs jusqu'ici. Je suis persuadé que nous détruirons ainsi les sentiments de défiance qu'on a pu suggérer à notre Souverain, en Lui prouvant que toujours les Monégasques ont été fidèles à leurs Princes. (Applaudissements.)

M. le Président donne lecture des réponses du Gouvernement aux questions posées par le Conseil National.

Le Président. — Messieurs, je n'ai reçu ces réponses qu'à la veille de la Saint-Albert et comme j'ai été obligé d'en faire un grand nombre de copies pour vous les distribuer, je n'ai pu vous les faire parvenir qu'hier.

Je proposerai donc de renvoyer ces questions à l'étude et de renvoyer leur discussion à une séance prochaine, que vous fixerez.

Nous pourrions fixer à jeudi prochain la séance pour la discussion du budget. (Adopté.)

Le Président. — Les Commissions vont se réunir après la séance, je vous prie de ne pas vous retirer.

M. le Président lève la séance à quatre heures.

ÉCHOS & NOUVELLES

DE LA PRINCIPAUTÉ

La fête de la Sainte-Cécile a été célébrée, suivant la tradition, par les sociétés musicales de la Principauté. Formées en cortège sur la place de la Visitation, elles se sont rendues, aux sons de marches entraînant, à la Cathédrale où une messe a été dite par M. l'abbé Janin. Au cours de la cérémonie, M. l'abbé Rocher a prononcé une éloquente allocution et les sociétés musicales se sont fait entendre tour à tour dans des morceaux de musique religieuse.

Le Gouvernement Princier était représenté à cette cérémonie par M. Charles de Castro, conseiller de Gouvernement pour les Travaux publics.

A midi, un banquet réunit à l'hôtel Bristol les membres de la Société Philharmonique et leurs

invités, sous la présidence de M. Bérenger. Celui-ci avait, à sa droite, M. Crovetto, maire de Monaco, et, à sa gauche, M. Casta, représentant la Colonie française.

Au champagne, le sympathique président a pris le premier la parole :

Ses paroles sont d'abord pour adresser un hommage respectueux à S. A. S. le Prince de Monaco et à la Famille Princièrre, vers Lesquels, dit-il, va notre première pensée à tous.

Parlant ensuite de la récente décoration qu'il vient d'obtenir, M. Bérenger s'exprime en ces termes :

Messieurs les Chevaliers de Saint-Charles, il y a longtemps que je poursuivais l'espoir de compter un jour parmi les décorés de cet ordre.

Cette réalisation de mes vœux m'a été d'autant plus sensible que nous savons avec quel soin Son Altesse Sérénissime fait choix des candidats qui lui sont présentés. En effet, depuis l'institution de l'Ordre de Saint-Charles (1858), aucun titulaire n'a forfait à l'honneur et on n'y connaît aucune radiation.

De longs applaudissements soulignent ces paroles.

S'adressant ensuite à M. Crovetto, maire de Monaco :

Monsieur le Maire, poursuit l'orateur, la musique populaire, ainsi que vous avez si bien dénommé la Philharmonique, l'année dernière, et nous sommes fiers de cette appellation, vous voit avec plaisir parmi elle. Et nous nous réjouissons de vous voir toujours présider au sort de nos affaires communales ainsi que vos distingués collègues, MM. les Maires de la Condamine et de Monte Carlo...

Nous remercions également toutes les Sociétés et tous les Comités qui, en répondant à notre invitation, sont venus sceller les sentiments de fraternelle amitié qui doivent toujours nous unir !

M. Bérenger parle ensuite de S. G. Mgr du Curel, qu'une maladie retient loin de Monaco, privant ainsi les fidèles du plaisir d'entendre, à la messe, « sa voix autorisée et sa parole paternellement bienveillante ».

Je crois donc être d'accord avec vous, dit-il, en vous proposant l'envoi de la dépêche suivante qui lui rappellera notre fidélité :

A Sa Grandeur Mgr du Curel, évêque de Monaco, à l'Évêché de Nîmes.

Les membres de la Société Philharmonique et les invités, réunis au banquet traditionnel à l'occasion fête Sainte-Cécile, forment vœux ardents pour prompt rétablissement de leur Evêque vénéré, dont le retour prochain est désiré par tous. Président BÉRENGER.

M. Bérenger ne veut pas terminer son discours sans reconnaître la valeur toujours croissante de tous les exécutants de la Philharmonique, grâce à l'habile direction de son chef réputé, M. Arguing, dont le passé artistique répondait de l'avenir lors de sa venue à Monaco.

Après avoir remercié également la Société des Bains de Mer et son distingué Président, ainsi que les membres de la Presse, M. Bérenger lève son verre en l'honneur de S. A. S. le Prince Albert, de S. Exc. le Ministre d'Etat, du Conseil National, des Municipalités et de M. le Commandeur de Loth, président d'honneur de la Philharmonique.

Un tonnerre d'applaudissements couvre ces dernières paroles.

Plusieurs discours furent ensuite prononcés par M. Crovetto, maire de Monaco, M. Gindre, au nom de toutes les Sociétés invitées au banquet, et MM. Maubert et Boulanger, au nom de la Presse.

M. le Commandeur de Loth, qu'un empêchement avait retenu loin de la fête de la Philharmonique, est venu, après le banquet, apporter ses encouragements à la Société dont il est président d'honneur.

Le soir, la Chorale donnait son dîner annuel au Café de Paris sous la présidence de M. Gindre. A la droite du président se trouvaient M. Lagouëlle, conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, représentant S. Exc. le Ministre d'Etat; M. Reymond, président de la Commission Intercommunale; à sa gauche, M. E. Marquet, président

du Conseil National, et M. Crovetto, maire de Monaco.

Au dessert, M. Gindre, dans un discours fraternellement applaudi, présente le bilan moral de la Société :

L'année dernière, a pareille époque, dit-il, je vous indiquais, Messieurs, que la Chorale, renonçant aux grands tournois internationaux, se consacrerait uniquement à un but plus humanitaire : celui d'aller au loin faire flotter haut et ferme le drapeau monégasque pour la pure gloire de l'art et le bénéfice des œuvres d'assistance sociale quelconque.

C'était là, Messieurs, un programme hardi qui présentait bien des difficultés, difficultés que dès la première année nous avons vaincues, grâce au concours moral de toutes les personnalités qui nous entourent, au dévouement inlassable de nos chers membres honoraires, à l'amour que professent pour leur Société tous les membres actifs, que mon inséparable collaborateur et ami M. Nef s'est fait un jeu de toujours conduire à la victoire.

En effet, Messieurs, faut-il vous rappeler le beau et réconfortant spectacle donné à Turin par la Chorale lors de son concert de bienfaisance au profit de la Société d'hygiène piémontaise « Croisade contre la Tuberculose ». Ne vous semble-t-il pas revivre encore les heures émotionnantes de l'enthousiaste réception que nous firent non seulement les autorités officielles de la ville, à la tête desquelles nous saluâmes avec le plus profond respect le très sympathique Comte Rossi, maire de la ville et sénateur du royaume d'Italie, mais encore la population turinoise tout entière.

Et les résultats financiers de ce concert qui se chiffrent par plusieurs billets de mille pour la caisse de cette œuvre philanthropique, ne représentent-ils pas pour nous le summum des satisfactions que jamais ne nous donnent les lauriers dorés des grands concours.

Plus près encore, parlerons-nous de notre modeste participation à la fête du 14 Juillet, aux fêtes de la Saint-Michel à la Turbie, au festival artistique organisé par le Comité des Fêtes dans la Principauté, et enfin, à la fête de notre Auguste Souverain S. A. S. le Prince Régnant.

Il lève ensuite son verre en l'honneur de S. A. S. le Prince Souverain, de S. A. S. le Prince Héritaire et de la Famille Souveraine, remercie S. Exc. le Ministre de s'être fait représenter par M. Lagouëlle dont il salue la présence; adresse des vœux de rétablissement à S. G. Mgr du Curel et trouve les termes les plus aimables et les plus heureux pour porter des toasts à M. le Président du Conseil National et à MM. les Maires des trois communes de la Principauté; aux représentants des Colonies étrangères; à la Société des Bains de Mer; aux membres honoraires, parmi lesquels il fait une mention spéciale de M. le Chanoine Mercier dont il regrette l'absence forcée et qu'il eût été heureux de féliciter de sa nomination de Chevalier de Saint-Charles; à la presse; aux dames; à M. Jehin et à son admirable orchestre; au dévoué directeur de la Chorale, M. Nef; aux membres actifs et, en terminant, à M. Fleury qu'il remercie de l'organisation du banquet.

M. Lagouëlle prend, à son tour, la parole et s'engage à faire parvenir les sentiments exprimés par M. Gindre à S. A. S. le Prince et à S. Exc. le Ministre d'Etat. Dans une allocution de la forme la plus choisie et du ton le plus spirituel, il rappelle que c'est la troisième fois qu'il s'assied à la table de la Chorale et qu'il en éprouve une satisfaction très vive dont il énumère les raisons.

Il se félicite de retrouver, chaque année, l'excellent Président de la Société animé d'autant d'ardeur et de zèle pour le développement de la Chorale, et secondé par un lieutenant aussi dévoué que M. Nef. Faisant allusion aux sourciers dont on a beaucoup parlé cette année, il déclare que la baguette du distingué chef d'orchestre, chaque fois qu'elle s'agit, fait jaillir le succès.

« Je ne peux passer sous silence, ajoute M. Lagouëlle, très applaudi, la part que la Chorale a prise dans le succès du brillant festival organisé à Monaco, le 9 novembre dernier, ni le voyage de Turin où la Société monégasque se fit applaudir par une foule d'élite. Je ne peux passer sous silence le bel acte que vous avez accompli en apportant votre collaboration à l'œuvre fondée contre la tuberculose. Permettez-moi, à cette occa-

sion de vous transmettre les remerciements du Gouvernement Princier qui a vivement apprécié votre geste généreux.

« Il me reste un double devoir à accomplir : cette année, ni S. G. Mgr du Curel ni Mgr Mercier n'assistent à ce banquet. Vous vous joindrez tous à moi pour leur envoyer nos meilleurs souhaits de prompt et complète guérison. »

Le représentant du Gouvernement salue tous les présidents des Sociétés monégasques présents à cette réunion et félicite chaleureusement M. Gustave Bérenger d'avoir été distingué par le Prince.

« Ce ruban blanc et rouge, que nous verrons désormais à sa boutonnière, rappellera à M. Bérenger le drapeau qu'il a si loyalement et si fidèlement servi. »

M. Lagouëlle estime que la Principauté est riche en talents ignorés du public et souvent d'eux-mêmes. Il engage les Sociétés musicales à rechercher ces talents, à les faire sortir de l'obscurité où leur modestie les confine et à les aider à se manifester pour leur plus grand bien et pour celui de la Principauté.

Il termine en buvant à la prospérité de l'Avenir et à la santé de son Président.

Aussitôt après ce discours, M. Bérenger, secrétaire de la Chorale, donne lecture d'un télégramme du Secrétariat de S. A. S. le Prince Albert, assurant la Chorale de la haute sympathie de Son Altesse et de Son bienveillant appui; un télégramme de Mgr du Curel témoignant à la Société son sincère attachement et un télégramme de M. Valentin formant des vœux ardents pour la vitalité de l'Avenir. Des salves d'applaudissements saluent la lecture de ces trois dépêches.

Le Directeur du *Journal de Monaco* se fait l'interprète des sentiments sympathiques qui animent la presse à l'endroit de la Chorale, de son dévoué président et de son distingué chef.

M. Natta prononce un brillant discours en italien à la louange de la musique et en l'honneur de Monaco.

M. Reymond, se défendant de parler à un autre titre que celui de membre actif de la Chorale, émet le vœu de voir la Société prendre en main l'organisation d'un Festival et boit non seulement à la Chorale l'Avenir, mais à l'avenir de la Chorale; M. Nef, dans une énergique improvisation, rappelle le merveilleux résultat de la fête de Turin et remercie M. Davico de la cordiale réception qu'il a réservée à la Société monégasque, lors de son passage à Moncalieri; M. Léon Jehin assure l'Avenir de toute sa sympathie et lui promet son concours dans toutes les entreprises artistiques.

Sous la direction de M. Nef, les membres actifs ont fait entendre plusieurs chœurs dont l'exécution a permis d'apprécier la belle qualité de leurs voix et leur culture musicale.

Puis les convives ont suivi le Président dans la salle voisine où se trouvaient déjà de nombreux danseurs. Le bal a commencé aussitôt et s'est poursuivi au milieu de la plus gracieuse animation.

COUR D'APPEL

Dans son audience du 17 novembre 1913, la Cour d'Appel a rendu l'arrêt suivant :

Appel, par C. J.-J.-C., restaurateur, né le 16 juin 1865, à Vercelli (Italie), demeurant à Monte Carlo, d'un jugement rendu par le Tribunal Correctionnel, le 7 octobre 1913, condamnant le dit C. à 100 fr. d'amende et à la confiscation des boissons saisies, pour mise en vente de boissons falsifiées.

Jugement maintenu. Réduit l'amende à 50 francs (avec sursis).

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans ses audiences des 18 et 20 novembre 1913, le Tribunal Correctionnel a prononcé les condamnations ci-après :

Opposition à un jugement correctionnel du 26

août 1913, condamnant G. L., garçon livreur, né le 30 octobre 1895, à Sovicille (Italie), sans domicile fixe, à trois mois de prison et 32 francs d'amende (par défaut) pour abus de confiance. Condamné à un mois de prison et 16 francs d'amende, pour escroqueries ;

R. C., chapelier, né le 26 juillet 1875, à Florence (Italie), demeurant à la Condamine, quinze jours de prison et 50 francs d'amende (par défaut), pour défaut de déclaration de naissance ;

L. M., chanteuse, née le 22 septembre 1893, à Lyon (France), demeurant à Nice, quarante-huit heures d'emprisonnement et 16 francs d'amende, pour infraction à arrêté d'expulsion ;

G. F.-E., mécanicien, né à Vizille (Isère), le 17 août 1886, sans domicile fixe, six jours d'emprisonnement, pour mendicité ;

G. J., terrassier, né le 15 juillet 1851, à Acqui (Italie), y demeurant, quinze jours de prison et 16 francs d'amende, pour mendicité et infraction à arrêté d'expulsion ;

G. P.-A., mécanicien, né le 30 juin 1886, à Nice, y demeurant, quatre mois d'emprisonnement, pour grivèlerie et infraction à arrêté d'expulsion.

LA VIE ARTISTIQUE

CONCERT CLASSIQUE

Admirable concert de rentrée. Programme magnifique, exécution splendide. M. Jehin a repris sa place à la tête de son orchestre ; et les ovations qui l'ont salué à son arrivée ont assez montré en quelle estime le tient le public des concerts classiques.

Le programme comprenait l'Ouverture de la *Flûte enchantée*, l'*Héroïque* de Beethoven, l'Ouverture d'*Othello* de Dvorak, une *Fantaisie dramatique* du Prince Albrecht (première audition), le Scherzo du *Songe d'une Nuit d'Été* et, pour finir, l'Ouverture de *Tannhäuser*.

Le Mozart a été joué comme doit être joué du Mozart, avec une légèreté, une grâce, un charme infini. Ce fut exquis.

Que dire de l'*Héroïque* qui n'ait déjà été dit cent fois ? Ce chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre a été également admirablement rendu. Peut-être les changements de mesure dans la Marche funèbre ont-ils été un peu trop marqués. J'ai compté successivement 72 et 88 à la croche, alors que le texte porte uniformément 80 ; mais c'est là un bien petit grief. De même, la fugue du final a présenté, pendant une ou deux mesures, quelque confusion. Mais le mal fut bien vite réparé.

Le public n'a pas fait, à mon gré, à l'Ouverture d'*Othello* le succès que mérite cette œuvre, une des plus magnifiques, une des plus brillantes, des plus profondes du grand maître tchèque. C'est de la très grande et très belle musique intensément dramatique, fortement colorée — que je serais fort heureux d'entendre plus souvent.

Le Scherzo aérien du *Songe d'une Nuit d'Été*, joyau des joyaux, en qui le génie de Mendelssohn a trouvé son expression la plus parfaite, fut divinement joué : la flûte de M. Gabus est, elle aussi, une flûte enchantée. Je ne me souviens pas d'avoir assisté à une exécution plus parfaite.

Enfin, l'Ouverture de *Tannhäuser* fut pour M. Jehin et son admirable orchestre l'occasion d'un véritable triomphe.

ÉTUDES HISTORIQUES

Notes sur l'enceinte protohistorique des "Mules"

Par le Chanoine L. DE VILLENEUVE

Le bourg protohistorique des *Mules* (pour *les murs*), dont on aperçoit un rempart lourd couronnant de ses ruines les hauteurs voisines de Monte-Carlo, est un des plus intéressants monuments que nous ait légués l'antiquité.

Un sentier ouvert, cette année, par les soins

du docteur Guglielminetti, en facilite déjà l'accès et va permettre aux hivernants de visiter, presque sans fatigue et avec de moindres risques d'entorses que par le passé, ce témoin d'une civilisation qui a devancé de loin, dans la Péninsule, celles des Ombriens et des Etrusques.

Il s'en faut de beaucoup encore que la circulation soit aisée sur tous les points de cette petite enceinte ; mais la peine qu'on prend pour se frayer un passage à travers les buissons de lentisques, de myrtes et de romarins est rachetée par l'idée captivante que l'empreinte des générations lointaines qui l'ont habitée est d'autant plus fidèlement conservée que ce sol a été moins foulé.

L'illusion est possible.

Pour être actuellement déserte, après tant de siècles écoulés, la scène n'a guère changé. A la vérité, les acteurs qui y jouèrent un rôle ont disparu ; mais nous savons qu'ils ne sont pas loin. Ils reparaitront tout à l'heure. Ils nous diront leurs espérances et leurs craintes : en un mot tout ce qui fut leur vie. La donnée de la pièce est toujours la même : c'est la lutte contre la résistance passive de la nature brute et contre l'agression offensive des forces de la nature animée.

Les passions qui ont agité l'âme du petit peuple enfermé dans cette enceinte se lisent ou se devinent dans le plan de la demeure qu'il a construite : dans le dispositif de défense dont il s'est entouré.

Tout y a une signification.

Ces peuplades primitives n'écrivaient pas leurs annales ; elles les bâtissaient. Chaque pan de ruine est un document.

Les grands travaux de terrassements qui vont être exécutés prochainement devant attirer plus spécialement l'attention sur l'acropole du Mont des Mules, il m'a semblé que le temps était venu de sortir de l'oubli, dans lequel il est enseveli depuis près de trente siècles, le berceau primitif des habitants de Monte-Carlo et de Beausoleil. C'est l'objet des quelques notes descriptives qui suivent.

..

Vers l'an deux mille avant l'ère chrétienne, les Ligures refoulèrent les Sicanes et les contraignirent à passer en Sicile. Ils devinrent ainsi seuls maîtres d'une grande partie de l'Italie.

Après ce brillant début, l'immigration continua, non plus par hordes échevelées débouchant des cols des Alpes au galop de leurs chevaux, mais par la pénétration lente, ininterrompue, de petits groupes, le plus souvent familiaux, trainant à leur suite des vieillards et des enfants et poussant devant eux un troupeau de vaches et de bœufs, dont des chiens activaient la marche attardée.

Allant devant soi, sans but, la bande multipliait les étapes, et, quand sur son chemin se présentait un gras pâtis pour le bétail, ou un terroir lourd, propice à la semence, elle faisait halte et séjournait des mois entiers.

A force de marcher, un de ces groupes arriva à Monaco, où il lui sembla qu'on ne pouvait aller plus outre.

Le penchant de la montagne était alors recouvert de bois sombres. Les feuilles accumulées depuis des milliers d'années avaient étendu sur l'ossature aride du relief littoral une couche puissante d'humus dont la richesse devait éveiller chez des hommes voués à l'agriculture un espoir bien fondé de plantureuses moissons. Ce rêve ne pouvait devenir réalité qu'à la condition de déboiser le côteau. C'était une rude tâche, mais non toutefois au-dessus du courage de ceux qui allaient l'entreprendre. Si le Ligure était petit de taille, il était, par compensation, nerveux et persévérant.

La troupe d'immigrants qui nous intéresse, s'établit dans le voisinage du vallon de *la Noix*, où se voyait une grosse source. L'eau de celle-ci était retenue par un barrage qu'elle-même avait construit en encroûtant de sels calcaires les

roseaux et les mousses qui croissaient sur ses bords. Il en était résulté le dépôt de tuf léger et caveurne que nous voyons subsistant encore aux *Bas-Moulins*.

C'est là que, dernièrement, ont été retrouvés, définitivement arrêtés, nos voyageurs ligures.

Dans une des excavations de cette roche gisaient les restes d'une soixantaine d'individus, hommes et femmes, pêle-mêle, avec des os de chien et des pots cassés.

Aucune sépulture ligurienne n'a réuni les caractères d'une plus haute antiquité.

Ces gens n'ont connu que l'outillage en silex. La poterie qu'ils ont façonnée est franchement néolithique.

Dans ce tombeau, nulle trace du cuivre ni du bronze, dont l'âge correspond au second millénaire avant notre ère.

La critique archéologique s'accorde donc avec la chronologie historique pour fixer l'arrivée des immigrants ligures vers l'an 2000 avant J.-C.

..

Les Ligures déposaient leurs morts dans les grottes ; mais eux-mêmes n'y résidaient pas : c'étaient des natures de plein air. Ils habitaient sur les hauteurs : cette caractéristique de leurs mœurs a été consignée par des anciens historiens. On comprend facilement les avantages qu'offraient à des gens qui possédaient quelque bien, des sites à la fois postes d'observation et position défendable.

Dans le sous-bois des versants de la montagne foisonnaient les fauves : ours, grands léopards, panthères, lynx et loups. Une fouille pratiquée dans une grotte des jardins Saint-Martin qui fut fréquentée par des chasseurs, à une époque antérieure, il est vrai, a exhumé les preuves irrécusables de l'existence locale de ces carnassiers.

Pour la conservation des troupeaux, la vigilance des chiens et de quelques hommes fatigués par le labeur de la journée n'était pas suffisante. Il fallait une autre garantie de sécurité.

Ils la trouvèrent dans l'enceinte construite à l'entour du clan. Ce ne fut peut-être, au début, qu'une clôture de troncs d'arbres et de branchages.

Les fauves étaient dangereux, mais le pire péril que la jeune colonie ait eu à redouter ne venait peut-être pas de leurs instincts sanguinaires.

Soit que les Ligures se fussent inconsciemment fourvoyés dans un district qu'ils ne connaissaient pas, soit qu'ils eussent été autorisés à s'y établir, soit encore qu'ils prétendissent s'en emparer et s'y maintenir par la force, toujours est-il qu'ils ne s'y trouvaient pas chez eux.

S'ils n'en furent informés qu'après avoir fait leurs premiers frais d'installation sur le plateau des Mules, ils durent être assez déconcertés d'apprendre que tout le pays était soumis au pouvoir des *Géants*.

Et ceci n'est pas un conte.

..

En ce temps-là vivaient dans la montagne des hommes remarquablement hauts et robustes : des géants.

L'arrivée de cette race sur le littoral se perdait dans la nuit des âges les plus reculés.

Pendant les grands froids de la période quaternaire, elle se terrait dans les cavernes et s'y nourrissait du produit de sa chasse. Sans s'éloigner du théâtre de ses premiers exploits, elle avait assisté aux plus étranges révolutions du globe et des éléments.

Elle devait être pour lors sur son déclin et ses représentants peu nombreux.

La légende les nomme Troglodytes ; la science les a surnommés chasseurs de rennes, tueurs d'ours, enfin *Hommes de Cro-Magnon* ; la tradition les appelle : les géants.

Ce titre peut paraître un peu usurpé à qui sait que la moyenne de taille des individus de ce type est 1^m 89. Mais ce chiffre doit être rectifié parce

que les coefficients qui ont servi à l'obtenir sont toujours insuffisants quand on les applique à des sujets de haute stature. D'ailleurs, comparativement au Ligure dont la moyenne était 1^m63, leur taille paraissait encore imposante. Elle fit certainement impression, car le souvenir des géants, transmis de génération en génération, semble encore devoir être impérissable dans la région.

A quelques centaines de mètres de la Turbie, quand vous avez franchi, entre le *mont Agel* et le *mont des Batailles*, l'échancrure du *Col-de-Guerre*, vous ne tardez pas, en suivant le vieux chemin de Peille, à arriver au *quartier des Géants*. Vous y verrez une coupure humide et assez sombre dans le flanc de la montagne : c'est la *Goura des Gayanis* (la gorge des géants) et, en amont, sur une butte ombragée par des pins, une enceinte elliptique : la *Casteou des Gayanis* (le château des géants).

Il est à remarquer que la roche crétacée de ce mamelon ne se prêtant pas à la grosse maçonnerie cyclopéenne, on a dû aller chercher à deux cents mètres de distance les blocs jurassiques qui forment les murailles de l'enceinte. C'est, outre un tour de force, le type le plus parfait des ouvrages fortifiés des temps protohistoriques.

Je ne m'y arrête que parce que le plan de l'enceinte des Mules ne diffère de celui-ci que par ses plus grandes dimensions.

S'il était prouvé que la tradition locale est bien informée quand elle attribue cette construction aux géants, un des plus obscurs problèmes de l'archéologie préhistorique dans les Alpes Maritimes serait lumineusement résolu. On saurait pourquoi les enceintes en gros blocs, qui se rencontrent en si grand nombre dans le voisinage des stations humaines des temps quaternaires, n'ont pas dépassé la Roya, au delà de laquelle l'Homme de Cro-Magnon n'a pas été retrouvé.

Il n'y aurait pas d'ailleurs lieu d'être surpris que cet Homme de Cro-Magnon, qui imagina les arts du dessin, qui inventa la gravure, la sculpture, la peinture, ait aussi créé l'architecture.

Raymond Féraud, dans sa *Vida de Sant Honorat*, qu'il acheva en l'an 1300, appelle le Trophée d'Auguste : la *torre del Jayan*, la tour du géant.

* *

La guerre semblait donc imminente entre les Géants et les Ligures. J'ignore ce qu'il en advint, mais il appert de bonne source que ce beau thème de bataille finit comme un roman. Pour conclure, ce fut, en action, le mythe d'Hercule et d'Omphale. Les fils des Géants épousèrent les filles des Ligures et allèrent habiter chez leurs beaux parents. Il y a eu postérité. C'est de cette fusion et du mélange de deux éléments singulièrement disparates qu'est issue la population de l'enceinte des Mules.

On peut voir exposées dans une des salles du Musée Anthropologique quelques-unes des têtes de ces ancêtres des Monégasques, associées à des débris de produits d'industrie. Le crâne allongé et à voûte arquée du géant autochtone fait un singulier contraste avec la tête globuleuse de l'immigrant ligure. Entre les deux formes, les boîtes craniennes des enfants tiennent le juste milieu. A l'étage supérieur du Musée est conservé le plus ancien squelette connu de l'homme dit de Cro-Magnon, remontant, celui-là, à l'époque, chronologiquement déterminable, qu'on appelle *quaternaire moyen*.

Il est probable que le type métis ne s'est pas maintenu et que la filiation aura donné lieu, dans la suite, à une régression atavique franchement ligurienne.

Pour en finir avec les géants, suivons-les au foyer de leur nouvelle famille.

* *

Ils ont dû s'y trouver un peu à l'étroit. Le hameau mesurait 120 mètres sur 35 et, dans cet espace restreint, devaient trouver place

les gens, les bêtes, les instruments aratoires et la récolte.

Les habitations n'étaient ni nombreuses ni spacieuses. On les groupait généralement par trois pour qu'elles se prêtassent un mutuel appui.

J'en parle d'après les observations que j'ai faites dans les autres enceintes du voisinage, car je ne connais aux Mules qu'un seul vestige de logement ; mais cet exemple suffit pour renseigner sur les cases qui ont disparu.

Sur le sol rocheux et incliné on élevait une banquette de pierraille, assez meuble et suffisamment résistante pour qu'on y put enfoncer et caler fortement des dalles dressées sur leurs tranches qui, dessinant le plan de la hutte, en formaient aussi la base.

En effet, sur ces dalles ainsi plantées, reposait la semelle d'assemblage d'une superstructure en bois. Les vides étaient remplis par un clayonnage qu'on rendait imperméable en le bousillant en dedans et au dehors. C'était simple. Pourtant j'ai vu au Ricard un de ces fonds de case pourvu d'un pavage en béton coloré qui suppose une certaine recherche.

Les maisons exhausées au-dessus du sol par un soubassement étaient d'autant plus saines que le sol lui-même en pente se trouvait lavé à chaque pluie ; mais les conditions premières d'hygiène étaient l'air merveilleusement pur et le plein soleil dans lesquels baignait le petit hameau.

Il est à peu près certain que les Ligures adoraient le soleil, qu'ils représentèrent iconographiquement sous la figure du cygne ; aussi n'ont-ils jamais élevé un mur ou laissé subsister un obstacle quelconque entre le midi et leur demeure.

Cette règle, à l'observation de laquelle le site des Mules est naturellement propice, a été, au *Casteou des Géants*, d'une application difficile. L'abrupt faisant défaut, on a pratiqué une dénivellation soutenue par un mur de terrasse, qui permet au soleil d'entrer là comme chez lui.

Rien n'était donc négligé pour que la santé et la joie de vivre règnassent dans ces étroites cités. Le régime était sain et frugal : de l'eau, du pain et des laitages. Pourtant un léger grattage pratiqué à la base d'un des remparts des Mules y a fait découvrir des os de cerf et de sanglier. Il faut croire qu'on avait apporté au régime végétarien du clan une modification en faveur des géants qui, de père en fils, étaient exclusivement carnivores.

Il y a dû avoir dans ces berceaux de peuplades une effervescence de vie extraordinaire. Les Ligures passaient pour des êtres gais et bruyants.

A cette époque, ils ne manquaient de rien. L'organisation du travail, c'est-à-dire la répartition des charges entre les membres de la communauté, assurait le bon fonctionnement de cette machine compliquée qu'était un clan n'ayant d'autres ressources que celles de sa propre industrie. Nous n'avons malheureusement pour en reconstituer le système économique que quelques indices frustes et épars.

Dès la pointe du jour chacun se rendait au travail. Les hommes à la forêt ou aux champs.

Des artistes ont gravé sur les parois de rochers des vallées qui avoisinent le mont Bégo la série des travaux d'une colonie agricole de Ligures.

Ces dessins figurent des plans d'enceintes, des champs labourés, des hommes qui, brandissant des lourdes haches, ouvrent des clairières à la culture, et, surtout, de monstrueuses bêtes à cornes dans lesquelles il faut reconnaître des bœufs attelés à des charrues que dirigent des laboureurs. Et toute cette imagerie, qui rappelle les almanachs en usage chez les paysans du moyen âge, remonte au début de l'âge des métaux, c'est-à-dire à une époque assez rapprochée du temps où les Ligures sont venus s'établir à Monaco.

Déboisement, défrichements, labour, semailles et récolte de la moisson, telle a été la part des hommes. Les outils dont ils se servent sont la

hache, la houe, la charrue, la faucille. Sur les pentes, écartiquées aujourd'hui, des Alpes Maritimes, ils ont cultivé le blé, l'orge et le seigle importés et acclimatés par eux en Gaule et en Italie.

Les femmes vauquaient aux travaux du ménage et fabriquaient la poterie. Des empreintes de pouce laissées sur la pâte de quelques-uns des produits céramiques trahissent un doigt féminin. Ce n'était pas une sinécure. A en juger par la quantité de morceaux qui jonchent les abords des enceintes, ce qu'on cassait de pots est incroyable.

La garde des vaches et des chèvres était abandonnée aux jeunes filles du village. Elles les menaient paître sur le versant du Mont Agel et s'y égaraient parfois à leur suite jusqu'aux frontières du quartier des géants. Une de ces bergères appelée *Corsa* s'est immortalisée en découvrant l'île qui garde son nom.

Sur le tempérament moral des habitants des Mules, je n'ai qu'une note, la voici.

Ils voulurent que le chien qui avait été le compagnon de leur vie, la bonne d'enfant des nouvelles générations, le gardien incorruptible de la maison et des troupeaux, la sentinelle toujours en éveil pendant que tout dormait dans le hameau ; ils voulurent, dis-je, quand la mort le relèverait de faction, que le chien reposât auprès d'eux et fût leur égal dans la tombe.

A ce trait, qui ne reconnaîtra des braves gens.

Ces chiens étaient de deux races. L'un atteignait la taille du Colley avec le nez long et effilé ; l'autre, beaucoup plus petit, avait le museau court, un peu retroussé et la mâchoire bien armée.

S'il était donné aux habitants des Mules de saluer l'aurore, la masse de la Tête-de-Chien leur cachait les splendeurs du crépuscule. Ils se réunissaient le soir sur la bordure qui règne entre l'abrupt rocheux et les seuils des cases ; devant eux la mer s'étendait, brillante au loin des derniers reflets du soleil mourant. A mesure que la nuit descendait, enveloppant de ses ombres le penchant de la colline, la plainte rythmée de la vague expirant contre la grève du Larvotto, montait. Absorbés dans une contemplation muette, ils suivaient, les yeux fixés là-bas, la disparition du liseré d'or, de plus en plus ténu, qui ourlait l'horizon, et, quand ce trait de lumière s'effaçait soudain, semblait s'être fondu dans les clartés rousses du ciel, l'aïeul entonnait d'un ton grave l'hymne de mort du soleil et tous joignaient leurs accents à la voix du chanteur pour supplier l'astre du jour de renaître.

La musique était en honneur chez les Ligures. On dit même que leur nom n'a pas d'autre origine. Quelques étymologistes veulent qu'il leur soit venu de ce qu'ils criaient à tue-tête. Ce petit travers paraît encore excusable chez des toucheurs de bœufs.

* *

Les bêtes fauves n'étaient pas les seuls ennemis que nos colons des Mules eussent à craindre : ils avaient aussi à compter avec leurs semblables.

Si bien assis que fût leur hameau sur le musoir d'un promontoire de 283 mètres d'altitude au-dessus du niveau de la mer, ils ne s'y jugeaient pas en sûreté, parce que si, sur trois de ses côtés, il était d'un accès difficile, il se trouvait être aisément abordable par le plateau de sommet de la colline.

A la naissance de cet isthme, on voyait une enceinte, actuellement disparue, qu'on nommait au moyen âge le *Stellier* ou l'*Estel* et qu'on a appelée plus récemment le *Mont-de-Justice*. Plus loin et plus haut la montagne s'échancrait, c'était le *Col des Alpes* (la Turbie).

Or, du Col des Alpes ne cessaient de déboucher des troupes d'immigrants affamés et pillards, des bandes de brigands de profession, des caravanes louches de marchands rôdeurs qui devenaient voleurs à l'occasion, sans parler des voisins aux

convoitises et aux coups de main desquels la colonie n'était que trop exposée.

Il fallut de bonne heure, pour tenir ces maraudeurs en respect, armer le village et en faire une place close d'une solidité à toute épreuve.

De nombreuses générations se sont évertuées à atteindre ce but et nous pouvons nous rendre compte, aujourd'hui encore, des résultats acquis.

L'œuvre est colossale; toutefois n'exagérons rien; la nature y a été pour quelque chose.

Il s'agissait d'enfermer l'extrémité rocheuse du promontoire des Mules dans une ceinture de murailles. Or, du côté du midi, le village se trouvait naturellement protégé par une petite falaise, visible de Monaco. Il a suffi de bâtir une clôture en demi-cercle dont les deux bouts vinrent rejoindre les deux extrémités de la falaise. L'espace de terrain circonscrit affecte une forme ovale; il mesure en longueur (dans œuvre) 115 mètres. La porte, placée en prolongement du grand axe, ouvrait sur le corps du promontoire.

La pierre a été exploitée à pied d'œuvre. La roche étant stratifiée en bancs réguliers, les matériaux se sont trouvés naturellement *déliés* et le transport en a été d'autant plus facile que l'inclinaison du gisement en favorisait le glissement. Quand les murs ont eu une certaine hauteur, le travail est devenu plus pénible, mais on peut se rendre compte en voyant le terrain, qu'avec de longs madriers, l'angle de talus n'a dû être que médiocrement ouvert et que, par conséquent, le montage des plus grosses pierres n'a pas exigé un effort surhumain.

Les murs de rempart sont formés de blocs allongés, posés en profondeur sur deux faces d'alignement, encadrant un blocage intermédiaire. J'appellerais volontiers ce mode de structure la *pose en tas de bois*, parce que les pierres s'y trouvent exactement rangées de part et d'autre du corps du mur comme des rondins dans le stère.

Ce procédé présente de grands avantages :

Il donne de la *tenue* aux murailles qui, le plus souvent, assises sur des surfaces inclinées et glissantes, seraient exposées à *boucler*; et il prévient cette dislocation par la profonde pénétration de ces blocs allongés ou *bouisses*, qui *font queue* dans la masse de la construction et assurent la cohésion de l'ensemble.

Tout cela s'est fait lentement sans doute, mais méthodiquement, sans tâtonnements, sans repentirs; les refaçons et les remaniements ne sont venus que longtemps après.

J'ai soupçonné que les constructeurs de cette première enceinte se sont inspirés du château des Géants : les deux ouvrages se ressemblent; mais ce dernier de quelle fortification serait-il tributaire?

Le plus vieux monument de ce genre que je connaisse dans la région, est le *Castellareto* de Monaco. J'y ai relevé personnellement des preuves de son occupation durant la période néolithique. Avant moi, M. Louis Médecin avait recueilli dans ses abords immédiats des hachettes en pierre polie, qui évidemment avaient été entraînées par les ruissellements. Eh bien, sous des dehors assez différents, semble-t-il, les Castellareto et les Mules appartiennent au même système de construction et de défense et doivent être chronologiquement assez rapprochés l'un de l'autre.

Pour comprendre l'enceinte des Mules, il faut se reporter au temps où elle a été faite et se mettre à la place des gens qui l'ont conçue et exécutée pour leur sauvegarde.

Ce qu'ils paraissent avoir redouté, ce sont les surprises, les pratiques offensives occultes, les agressions clandestines, beaucoup plus que les attaques découvertes.

Toutes les précautions qu'ils ont prises à l'origine sont ordonnées en vue de soumettre les approches immédiates et le pied extérieur des murs à une surveillance entière et rigoureuse.

Ce principe, qui a été appliqué dans tous les temps, a trouvé ici une interprétation ingénieuse.

A cet égard, la ligne droite serait celle qui convient le mieux; mais pour enclore un espace de terrain, elle doit subir des changements de direction, des retours d'équerre qui coupent la vue. Remarquons aussi, qu'avec le mode de structure employé pour les remparts, les angles sont difficilement réalisables, et que, fût-on parvenu à résoudre cette difficulté, ils resteraient très faibles.

Tandis que la courbe convexe est la forme de tracé qui se prête le mieux à la surveillance; elle est enveloppante et continue. C'est celle qui a été adoptée. La configuration du site s'y prêtait, mais on ne peut pas dire qu'elle l'ait imposée.

Par le même principe, le mur serre d'aussi près que possible la crête d'escarpement du vallon de la Noix. Toute saillie sur le pourtour extérieur a été soigneusement évitée, parce qu'un saillant quelconque aurait engendré un *angle-mort*, à l'abri duquel un malfaiteur pouvait escalader ou saper la muraille, y faire brèche et introduire ses compagnons dans la place.

Donc, point de tours sur les dehors, mais, par contre, à l'intérieur, des *esplanades* qui en tiennent lieu sans offrir les mêmes inconvénients. Les esplanades sont des massifs de maçonnerie, ou terre-plein, adossés aux remparts et de même hauteur qu'eux.

On remarquera dans l'enceinte supérieure des Mules une base d'esplanade accolée à la courbure intérieure du rempart et, à une quinzaine de mètres plus loin, la trace d'une autre qui est entièrement ruinée. Elles correspondent, la première à un point faible; la seconde à un secteur dépourvu de surveillance.

Celle qui existait au Château des Géants, et qui est actuellement éboulée, semble avoir été destinée à disputer le passage de la porte et à loger un poste.

L'enceinte primitive des Mules n'a pas de porte actuellement. Elle en a eu successivement deux. Une autre entrée les remplaça, quand au cours des remaniements on les a condamnées.

Le seul luxe des enceintes consistait dans l'appareil puissant et régulier des portes; luxe relatif et en harmonie avec les goûts simples des habitants, mais qui n'a pas laissé de produire parfois des aspects monumentaux. On réservait pour ces ouvrages des blocs énormes, réguliers et de belle venue. Disposés en plusieurs assises, ils étaient, après la pose, taillés au marteau *sur le tas*.

Généralement les portes débordaient à l'intérieur formant un tambour qui masquait une ou deux petites retraites où devaient se tenir les gardiens. La ruine de la porte du Château des Géants et celle, mieux conservée, du *Cros*, adessous de la Turbie, se prêtent à une restitution.

Quant à la première porte de l'enceinte des Mules, nous verrons plus loin qu'elle a été transformée en tour de commandement ou plate-forme de guerre, mais cette substitution ne donne pas le change sur l'affectation originelle des pierres équarries qui en forment la base.

Les murs étaient peu élevés, sans qu'on puisse dire leur hauteur, car il n'en subsiste pas un seul qui n'ait été écrêté; ils ne paraissent pas avoir eu plus de trois ou quatre mètres d'élévation. Ils n'avaient pas de couronnement, à moins qu'il ne fût en bois. Leur épaisseur variait entre 2^m50 et 5 mètres dans le voisinage des portes.

(A suivre.)

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur : Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine, et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-trois octobre mil neuf cent treize, dont expédition transcrite au Bureau des hypothèques de Monaco le onze novembre suivant, volume 129, numéro 8, a été déposée ce jourd'hui même au Greffe général des Tribunaux de la Principauté;

M. EDOUARD-NICOLL DICKERSON, citoyen des États-Unis d'Amérique, rentier, demeurant à Paris, avenue des Champs-Élysées, n° 25, a acquis :

De M^{lle} MARIE-PAULINE DURETESTE, propriétaire, demeurant à Mézières (Ardennes);

De M. MARIE-FRÉDÉRIC-PIERRE-EUGÈNE RICHY, administrateur de Sociétés, demeurant à Paris, rue Cambon, n° 51;

Et de M. MARIE-PAUL-FRÉDÉRIC RICHY, employé, et M^{me} LÉONTINE SERVAIS, son épouse, demeurant ensemble à Vaires-sur-Marne (Seine-et-Marne);

Une parcelle de terrain située à la Condamine (Principauté de Monaco), quartier des Révoires, boulevard de l'Observatoire, d'une contenance superficielle de mille trois cent quatorze mètres carrés super-cinq décimètres carrés environ, sur laquelle existe partie d'une maison de campagne et un puits, confinant : au nord-ouest, le boulevard de l'Observatoire; au sud-ouest, M. Dickerson, acquéreur, et un passage de deux mètres de largeur aboutissant et donnant accès à la parcelle vendue; au nord-est, MM. Olivier et Botta, et au sud-est, le Domaine de Son Altesse Sérénissime le Prince.

Ensemble tous les droits des vendeurs sur un chemin réservé de deux mètres de largeur, prenant accès sur le chemin des Révoires et aboutissant à l'angle sud-ouest du terrain vendu.

Avec observation que dans la contenance sus-indiquée se trouve comprise une bande de terrain de forme irrégulière, en bordure du boulevard de l'Observatoire, qui a été cédée, à titre provisoire, au Domaine, pour l'établissement du dit boulevard et pour laquelle l'acquéreur usera du droit de rétrocession résultant de l'acte de cession.

Cette acquisition a eu lieu, à raison de cent vingt-cinq francs le mètre carré de terrain, moyennant le prix global de cent soixante-quatre mille deux cent quatre-vingt-treize francs soixante-quinze centimes, ci 164.293 fr. 75

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'Étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur le terrain vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le vingt-cinq novembre mil neuf cent treize.

Pour extrait,
(Signé :) ALEX. EYMIN.

Étude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-quatre octobre mil neuf cent treize, dont expédition transcrite au Bureau des hypothèques de Monaco le onze novembre suivant, volume 129, numéro 9, a été déposée ce jourd'hui même au Greffe général des Tribunaux de la Principauté;

M. EDOUARD-NICOLL DICKERSON, citoyen des États-Unis d'Amérique, rentier, demeurant à Paris, avenue des Champs-Élysées, n° 25, a acquis :

De M^{me} LINA VON ROTTECK, veuve de M. le docteur JULIUS BAUMGARTNER, rentière, demeurant à Baden-Baden, grand-duché de Bade;

M^{me} LINA BAUMGARTNER, veuve de M. le professeur Docteur GEORG KROENIG, demeurant à Berlin;

M. HENRI BAUMGARTNER, docteur en médecine, demeurant à la Condamine, boulevard de l'Observatoire, villa Héacleia;

Et de M^{me} CLARA BAUMGARTNER, épouse de M. LEO LIMBOURG, général de brigade, avec lequel elle demeure à Berlin;

Une parcelle de terrain, de forme triangulaire, située à la Condamine (Principauté de Monaco), quartier des Révoires, d'une contenance superficielle de quatre-vingt-

dix mètres carrés environ, portée au plan cadastral sous le n° 82 partie de la section A, détachée d'une plus grande propriété que les vendeurs possèdent au dit lieu, pour tenir : vers le nord, à un chemin muletier ; vers le sud-ouest et vers le sud-est, au surplus de la propriété des vendeurs.

Cette acquisition a eu lieu, à raison de cent dix francs le mètre carré de terrain, moyennant le prix global de neuf mille neuf cents francs, ci. 9.900 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'Etude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur le terrain vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le vingt-cinq novembre mil neuf cent treize.

Pour extrait,
(Signé :) ALEX. EYMIN.

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant contrat passé devant M^e Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire à Monaco, le vingt-cinq octobre mil neuf cent treize, transcrit au Bureau des hypothèques de Monaco le 3 novembre suivant, vol. 129, n° 3,

M. JACQUES ONEGLIA, rentier, demeurant à la Condamine (Principauté de Monaco), rue Antoinette, n° 5,

A vendu à M. FÉLIX-FERNAND BERNASCONI, rentier, demeurant à la Condamine, villa Clara :

Une parcelle de terrain de forme irrégulière, sise à la Condamine, boulevard de l'Ouest et rue des Moneghetti, d'une superficie de cinq cent soixante-quatorze mètres carrés quatre-vingt-quatre décimètres carrés environ, cadastré section B, n° 435 p.

Cette vente a eu lieu moyennant le prix principal de soixante-deux mille francs, ci. 62.000 fr.

Pour l'exécution du contrat, les parties ont fait élection de domicile à Monaco, en l'étude de M^e Lucien Le Boucher, notaire.

Une expédition du dit contrat a été déposée au Greffe du Tribunal de première instance de Monaco aujourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions d'hypothèque légale, de requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, sous peine de déchéance.

Monaco, le vingt-cinq novembre 1913.

Pour extrait,
(Signé :) L. LE BOUCHER.

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUE LÉGALE

Suivant contrat passé devant M^e Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire à Monaco, le six novembre 1913, transcrit au Bureau des hypothèques de Monaco le dix novembre même mois, vol. 129, n° 7,

M. JOSEPH-MARIE-ANTOINE-GUILLAUME STRAFFORELLY, propriétaire, demeurant à Monaco, rue de Lorraine, n° 18,

A vendu à M. HECTOR OTTO, propriétaire, demeurant à Monte Carlo :

Un terrain situé à la Condamine (Principauté de Monaco), quartier des Révoires, ou Castelleretto, cadastré section B, n° 415, d'une superficie de trois mille cent vingt-neuf mètres carrés environ.

Cette vente a eu lieu moyennant le prix principal de cent neuf mille cinq cent quinze francs, ci. . . 109.515 fr.

Pour l'exécution du contrat, les parties ont fait élection de domicile à Monaco, en l'étude de M^e Lucien Le Boucher, notaire.

Une expédition du dit contrat a été déposée au Greffe du Tribunal de première instance de Monaco aujourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions d'hypothèque légale, de requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, sous peine de déchéance.

Monaco, le vingt-cinq novembre 1913.

Pour extrait,
(Signé :) L. LE BOUCHER.

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Première Insertion)

Suivant contrat reçu par M^e Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire à Monaco, le vingt-deux novembre 1913,

M. MAURICE ALLARY, propriétaire, demeurant à Monte-Carlo, avenue Saint-Charles, n° 6,

A vendu à M. GEORGES PETIT, sans profession, et M^{me} SUZANNE HAUSER, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Saint-Louis par Mussidan (Dordogne) et à Monte-Carlo, avenue Saint-Charles, n° 6 :

Le fonds de commerce de Chambres meublées avec Pension, connu sous le nom de *Crystal Palace*, exploité à Monte-Carlo, boulevard des Moulins et avenue Saint-Charles, villa Annette.

Avis est donné aux créanciers de M. Allary, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M^e Le Boucher, notaire, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 25 novembre 1913. L. LE BOUCHER.

AGENCE CIVILE ET COMMERCIALE
C. PASSERON et M. MARCHETTI, propriétaires directeurs
20, rue Caroline, Condamine, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Deuxième insertion.)

Suivant acte, en date du 15 octobre 1913, enregistré, M. LOUIS-THOMAS PICCO, garçon de café, a acquis des héritiers BOTTA le fonds de commerce de traiteur, que M. Botta, en son vivant, faisait valoir à Monaco, 8, rue des Briques.

Les créanciers de la succession Botta, s'il en existe, sont invités de faire opposition sur le prix de la vente, entre les mains de l'Agence, dans les délais légaux, à peine de forclusion.

Monaco, le 25 novembre 1913.

PASSERON et MARCHETTI.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Deuxième insertion.)

Par acte sous seing privé en date du douze novembre mil neuf cent treize,

MM. GABRIEL FAU et C^{ie}, épiciers, demeurant à Monte-Carlo, place de la Madone,

Ont vendu à M. et M^{me} ED. MATHIÉ, née DENISE RIVALIER, solidairement et conjointement, demeurant également à Monte-Carlo, place de la Madone :

Le fonds de commerce d'Épicerie, vins et liqueurs à emporter, connu sous la dénomination de *Central Stores*, que MM. G. Fau et C^{ie} exploitaient à Monte-Carlo, place de la Madone.

Avis est donné aux créanciers de MM. Gabriel Fau et C^{ie}, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente avant l'expiration d'un délai de dix jours, à compter de la présente insertion, au domicile des acheteurs, place de la Madone, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 25 novembre 1913.

AVIS

(Deuxième insertion.)

Par acte sous seing privé, en date à Cannes du huit novembre mil neuf cent treize, enregistré, M. BONSIGNORI, agissant en qualité de syndic définitif de la faillite de la *Société d'Alimentation générale des villes de saison*, société anonyme dont le siège social est à Cannes, Halles Forville, en cela autorisé par ordonnance de M. PAUL BREMOND, chevalier de la Légion d'Honneur, juge commissaire de ladite faillite,

a vendu à M. E. AUZELLO le fonds de commerce d'Alimentation, de volailles, gibiers, poissons et comestibles de toute nature, que ladite Société possédait à Monte-Carlo, avenue Saint-Charles, n° 18.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités à former opposition sur le prix de vente entre les mains de M. Bonsignori, syndic, avant l'expiration d'un délai de dix jours, à compter de la présente insertion.

Cabinet de M^e A. NOTARI, avocat,
C, boulevard de l'Ouest, Monaco.

VENTE SUR SURENCHÈRE DU DIXIÈME après aliénation volontaire

à suite de renvoi

D'UN LOT DE TERRAIN

sis à Monte Carlo, avenue des Fleurs.

L'adjudication aura lieu à l'audience des criées du Tribunal Civil de première instance de Monaco, le **jeudi 11 décembre 1913**, à 9 heures du matin.

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE

Un lot de terrain d'une contenance de onze cents mètres carrés, sis à Monte Carlo, avenue des Fleurs, détaché d'un plus grand terrain porté au Cadastre sous les numéros 289, 290, 291 et 292 de la section D.

Le dit lot de terrain confrontant dans son ensemble : au nord et à l'ouest, l'avenue des Fleurs ; à l'est, le surplus de la propriété des vendeurs, et au midi, les hoirs Ajani et le pas sage Grana.

FAITS ET PROCÉDURE

Suivant acte reçu par M^e Le Boucher, notaire à Monaco, en date des 6 et 7 mars 1913, enregistré, l'immeuble ci-dessus désigné a été vendu par M. ACHILLE-ETIENNE ROUDERON, propriétaire, et la dame MARIE-CHRISTINE GURGO dite BLANCHE, son épouse, le mari tant en propre que pour assister et autoriser sa femme, demeurant à Monaco et à Saint-Jean-Cap-Ferrat, à M. JEAN BOURBONNAIS, hôtelier à Monte Carlo, moyennant le prix de cent dix mille francs, outre les charges.

L'acquéreur ayant déposé son titre au Greffe Général de Monaco et rempli les formalités légales pour la purge des hypothèques inscrites sur le dit immeuble, la dame PÉRONNE dite ANNA PHILIFERT, épouse du sieur JOSEPH-JEAN dit AIMABLE, bijoutier, demeurant à Monte Carlo, et ce dernier agissant pour l'assister et l'autoriser, ayant élu domicile en le Cabinet de M^e Notari, avocat, a, par acte fait au dit Greffe le 13 juin 1913, enregistré, déclaré surenchérir du dixième le prix de cent dix mille francs, outre les charges, moyennant lequel avait eu lieu la vente faite au sieur Bourbonnais.

Cette surenchère a été régulièrement notifiée aux époux Rouderon, vendeurs et débiteurs principaux, et au sieur Bourbonnais, acquéreur, par exploit de Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 juin 1913, enregistré.

L'adjudication a été fixée dans le dit exploit à la date du jeudi 24 juillet 1913, à 9 heures du matin.

A la dite date l'adjudication n'a pas eu lieu et le Tribunal de première instance, par son jugement en date du 17 octobre, a fixé définitivement l'adjudication pour le jeudi 11 décembre 1913.

MISE A PRIX

En conséquence et à la requête de la dame Péronne dite Anna Philifert, épouse assistée et autorisée du sieur Joseph-Jean dit Aimable, bijoutier, avec lequel elle demeure à Monte Carlo, l'immeuble ci-dessus désigné sera porté aux enchères à l'audience des criées du Tribunal Civil de première instance de Monaco du 11 décembre 1913, à 9 heures du matin, sur la nouvelle mise à prix de cent vingt et un mille francs, outre les charges, ci. 121.000 fr.

Fait à Monaco, le 24 novembre 1913.

Enregistré à Monaco, le 25 novembre 1913.

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.
Exploit de M ^e Blanchy, huissier à Monaco, du 27 février 1913. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 8251.
Exploit de M ^e Vialon, huissier à Monaco, du 6 août 1913. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 026.473.
Exploit de M ^e Vialon, huissier à Monaco, du 23 septembre 1913. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 48.495.
Exploit de M ^e Blanchy, huissier à Monaco, du 16 octobre 1913. Six Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 131.851 à 131.855 inclus et 12.425.
Mainlevées d'opposition.
Exploit de M ^e Blanchy, huissier à Monaco, du 28 février 1913. Six Obligations de la Société de l'Hôtel de Paris de Monte Carlo, portant les n° 3106, 3107, 3108, 3109, 3110, 3111.
Titres frappés de déchéance.
Néant.